



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2017 à 18 Heures

Présents : MM VOUDON, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, DESSIREIX, BURBAUD, LAIDET PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, MM GODICHAUD, JEAN, Mme ROY Marie-Annick, Mme RODET, MM GALLENON, DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET, Mme ROY, M. BONNEAU, Mme ROBERT-MORISSET, MM LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, Mme GAILLARD, MM PANNETIER, TURQAT, CHAUVET

Excusés : MM RIPOCHE, MESNARD, BERTRAND

TRES HAUT DEBIT

Le conseil communautaire décide que le territoire communautaire soit couvert intégralement en FttH (fibre optique jusqu'au domicile). Le coût pour la collectivité est de 1505.4 K€.

COMPETENCE EAU POTABLE

- Suite à la compétence EAU, le conseil demande l'adhésion à CHARENTE-EAUX
- Le Président est autorisé à déposer un appel à projets « réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable sur un programme de travaux de 719 800€ HT auprès de l'agence de l'Eau ADOUR-GARONNE
- Une convention est signée avec ALSATIS pour l'installation d'antennes et de faisceaux hertziens reliés à des armoires techniques sur le château d'eau de Grosbot à St-Genis d'Hiersac.

REVERSEMENT AUX FERMIERS

Suite à des pertes de récoltes au titre de l'année 2016 (grêle du 27 mai 2016), des dégrèvements sur les taxes foncières ont été accordés et la Communauté de Communes s'engage à reverser aux fermiers ces montants : EARL les Meulières : 233 € et GAEC HENARD : 37 €

SUBVENTIONS 2017

La commission a examiné les demandes de subventions et a fait part de ses propositions qui ont été approuvées. Ces subventions seront mentionnées au budget primitif 2017.

Concernant les trois plus grosses subventions (La Palène, L'ALPR, et l'Office du Tourisme), les montants seront déterminés à la prochaine réunion.

PROJET DE TERRITOIRE

Un groupe est constitué pour choisir le CABINET qui devra élaborer le projet de territoire.

Prochaines réunions : le 6 février 2017 à 18h : Approbation des Comptes Administratifs 2016

le 13 février 2017 à 18h : Vote des budgets primitifs 2017

A 20 heures, le Président lève la séance.